

*Direction du personnel, des services  
et de la modernisation*

**Arrêté du 17 novembre 2003 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2001 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'équipement, des transports et du logement**

NOR : *EQU0410297A*

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
Vu la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, et notamment son article 27 ;  
Vu l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice de fonctions à temps partiel pour les fonctionnaires et agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif ;  
Vu le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;  
Vu le décret n° 2001-1162 du 7 décembre 2001 portant modification du décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;  
Vu l'arrêté du 7 décembre 2001 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;  
Vu l'arrêté du 20 décembre 2001 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'équipement, des transports et du logement,  
Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Le tableau figurant à l'annexe de l'arrêté du 20 décembre 2001 est modifié selon le tableau joint en annexe avec les dates d'effet qui y sont portées.

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur du  
personnel,  
des services et de la modernisation :  
*L'administrateur civil*  
*chargé du bureau DPSM/AC 1,*  
J. Le Dall

**Annexe à l'arrêté du 17 novembre 2003 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2001 portant désignation d'emplois éligibles à la NBI dans les services centraux et assimilés du ministère de l'équipement, des transports et du logement**

*Direction de la sécurité et de la circulation routières*

DATE d'effet	SUPPRESSIONS					CRÉATIONS				
	Catégorie	Nombre d'emplois	Nombre de points attribués	Désignation de l'emploi	Service	Catégorie	Nombre d'emplois	Nombre de points attribués	Désignation de l'emploi	Service
31-08-2002	A	1	20	Chargé d'études juridiques	Bureau de la législation					
01-09-2002	A	1	32	Chef de projet automatisation contrôles actions	SR-D	A	1	37	Chef de projet automatisation contrôles-sanctions	SR-D
14-10-2002	A	1	26	Chef du bureau du budget et de		A	1	37	Chef de bureau	SR-AG1-Bureau du budget et de la

				la comptabilité						comptabilité
14-10-2002						A	1	26	Chargé de mission	SR-D
01-12-2002						A	1	26	Chargé du bureau relations presse	SR-C sous-direction de la communication
01-03-2003						A	1	37	Chef de bureau	SR-FC2 bureau de gestion des personnels techniques
01-03-2003	B	1	15	Adjoint au chef du bureau	du budget, de la comptabilité et des moyens généraux des examens du permis de conduire SR-FC4	B	1	15	Chargé d'études juridiques	SR-I 3 bureau de la législation
31-12-2001	C	1	10	Secrétaire	du Comité d'action et d'entraides sociales (CAES)					
01-01-2002						C	1	10	Chargée de diffusion de l'information routière	SR-R. 2 – Division transport du CNIR